

ni ne l'appuyait, mais les deux députés d'alors s'identifiaient sous le dénominateur commun d'une ferme conviction que ce ministère ne devrait pas être confié à un ministre autonome. C'est donc un spectacle rassurant pour ceux d'entre nous qui n'avons pas les mêmes opinions de retrouver l'honorable député au ministère dont il est maintenant le titulaire. Je me contenterai de souhaiter que, dans ses contacts avec ses collègues du cabinet, il observe une certaine vigilance pour assurer sa propre survivance parce qu'ils s'opposaient à la nomination d'un ministre autonome des Forêts.

Le ministre vient de fournir une intéressante justification de la taxe de 11 pour cent imposée sur les matériaux de construction. Cette justification ne s'est pas étendue, parce que la question n'a pas été soulevée, à la machinerie de production, également touchée par la taxe. Si le ministre se reporte aux mémoires présentés par l'industrie forestière en 1959, notamment celui émanant de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, il se souviendra que dans une partie de ce mémoire, on demandait un dégrèvement d'impôt, des encouragements fiscaux pour l'industrie.

Le gouvernement précédent a répondu à cet appel en supprimant les deux tiers de l'impôt sur la coupe du bois en Colombie-Britannique et en Ontario. Une remise a été accordée à l'égard de l'impôt sur la coupe du bois dans deux provinces. La taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction n'existait pas, l'exemption sur l'outillage de production était en vigueur et certains sursis étaient accordés à l'industrie de l'exploitation forestière en 1959, notamment à l'égard du mazout servant à la production de l'électricité et de l'huile diesel utilisée par les camions employés au transport des billes.

Lorsque les représentants de l'industrie sont venus à Ottawa, ils ne cherchaient pas à obtenir une péréquation de l'impôt. Ils ne voulaient pas être frappés d'une taxe de 11 p. 100 qui serait compensée par l'escompte de 7½ p. 100 sur le dollar canadien sur le marché d'exportation ou par l'avantage que leur procurerait l'escompte. Si je me souviens bien, ces mémoires de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique à l'époque ne cherchaient pas simplement à conserver le statu quo. Elle ne voulait pas qu'on lui enlève d'une main ce qu'on lui donnait de l'autre. L'industrie a déclaré que pour pouvoir accroître ses débouchés commerciaux, elle devait jouir d'avantages et qu'elle ne devait pas se retrouver dans la même situation qu'auparavant par suite de l'adoption de deux mesures par le gouvernement.

C'est pour cela que l'argument invoqué par le ministre ne tient pas, à mon sens. On ne saurait dire que la nouvelle taxe de 11 p. 100 est contrebalancée par l'escompte sur le dollar, vu qu'il y a un écart de 3 p. 100. Je me souviens qu'à l'époque, l'industrie forestière de la Colombie-Britannique n'était pas intéressée à un avantage de 3 p. 100. Elle estimait qu'il lui fallait plus afin de mieux soutenir la concurrence sur les marchés étrangers qui sont, pour elle, d'une importance vitale.

Pour ce qui est de l'outillage de production, le ministre est sans doute au courant des projets visant la mise en valeur des terres intérieures de la Colombie-Britannique ainsi que des usines de pâte à papier, projetées à Prince George et à Kamloops. La taxe de vente de 11 p. 100 sur l'outillage de production a fait monter les frais de premier établissement de ces entreprises et ceux qui les financent devront trouver d'autres fonds. Ils vont être obligés de reporter leurs frais de capitalisation supplémentaires sur le coût de leur produit et ils prétendent vivre dans un monde où règne la concurrence et avoir droit à tous les avantages qu'ils peuvent obtenir.

Je sais que le ministre n'est pas responsable de cette situation, mais je crois que nous avons là la preuve qu'il est absolument nécessaire que le ministre des Forêts se tienne en relations étroites avec le ministre des Finances, et je suis persuadé que le ministre actuel le fera, afin de juger des effets des méthodes fiscales sur notre industrie la plus importante. Je crois que l'on n'a pas assez approfondi cet aspect de la question. J'ai lu le communiqué du ministère, dont l'honorable député est titulaire, au sujet de la dernière conférence qui réunissait les ministres provinciaux des forêts. Dans la déclaration faite ce soir par le ministre ainsi que dans le communiqué en question, on insiste sur l'importance des travaux de recherches dans tous les domaines, recherches sur les produits forestiers, recherches en entomologie, les recherches biologiques dans le domaine forestier et ainsi de suite. Personne ne niera l'importance primordiale de ces travaux. Il n'est pas un député qui mettrait en doute la nécessité de ce travail. Mais au cours d'une conférence du genre de celle-là, je crois que l'on devrait aussi étudier les politiques fiscales, à tous les paliers du gouvernement, dans la mesure où elles se rapportent à l'industrie forestière. C'est fondamental. Je ne doute pas que des discussions officieuses aient eu lieu, au cours des années, peut-être entre le gouvernement fédéral et une province en particulier.